Date: 3 février 2020 à 10:35

À: Secrétariat FDCMPP secretariat.fdcmpp@orange.fr

SF

Chers adhérents,

Nous vous invitons à prendre connaissance du courriel ci-dessous et à signer, si vous le souhaitez, la pétition en ligne. Bien cordialement



Secrétariat ouvert de 9h00 à 16h00 les lundi, mardi et jeudi 36/40 rue de Romainville 75019 PARIS tél. 01 42 38 20 71

De: collectif.médicosocial nouvelle.aquitaine [mailto:cipmsna@gmail.com]

Envoyé: vendredi 31 janvier 2020 15:19

Objet : Création du "Collectif Inter Professionnel Médico Social de Nouvelle

Aquitaine".

Bonjour,

Comme annoncé, nous vous informons de la constitution du « Collectif Inter-Professionnel Médico-Social de Nouvelle Aquitaine ».

CIPMSNA

Ce collectif a pour vocation de réunir les professionnels du médico-social sensibles aux bouleversements que connait actuellement ce secteur, bouleversements en partie liés aux directives qui émanent des instances décisionnaires créditrices/accréditrices qui imposent des directives dogmatiques (théoriques, de pratiques) indépendamment des réalités du terrain et en dehors de toutes concertations avec les praticiens.

Il ne s' agit pas de mettre en dualité/rivalité différents courants de pensée (neuropsychologie, systémie, cognitivo-comportementale, psychodynamique, etc.) mais simplement de défendre la possibilité que coexiste la pluralité des approches des faits cliniques auxquels nous sommes confrontés et que nous avons à charge de traiter.

Nous vous informons de la mise en ligne d' une pétition (http://chng.it/C2vzz9yGSZ) afin de mobiliser les professionnels qui sont désireux de participer à notre tentative d' ouvrir un débat/dialogue avec ces instances lors d' assises interprofessionnelles. De toute évidence, plus la mobilisation sera importante plus nous pourrons espérer arriver à cette finalité. Nous comptons donc sur vous pour diffuser le plus largement possible cet appel.

Pour l'heure, nous nous sommes rapprochés d'une cellule juridique afin d'examiner la légalité (sur le fond et sur la forme) des procédures qu'utilise nos instances décisionnaires qui ne visent pas moins qu'enjoindre nos pratiques.

Aussi, nous en appelons à la mobilisation du corps médical afin que soit saisie l'ordre des médecins.

Pour les personnes qui souhaiteraient être retirées de ce mailing ou pour celles qui souhaiteraient au contraire y être intégrées, merci de nous le faire savoir à l'adresse suivante : cipmsna@gmail.com

Merci à la

<image.png>